

N° 69

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-François-Poncet, président ; Richard Pouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Jacques Valade, vice-présidents ; Serge Mathieu, René Trégouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis Caiveau, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Jean Colin, Marcel Costes, Roland Courteau, Désiré Debavlaere, Lucien Delmas, Rodolphe Désiré, Georges Dessaigne, Pierre Dumas, André Duroméa, Jean Faure, Philippe François, Roland Grimaldi, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo, André Jarrot, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Marc Lauriol, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, Louis Mercier, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, André Pourny, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Marie Rausch, Michel Rigou, Jean Roger, Josselin de Rohan, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8^e législ.) : 363 et annexes, 395 (annexes n^{os} 12 et 13), 399 (tomes I et II), 400 (tome III) et T.A. 43

Sénat : 66 et 67 (annexe n^o 9) (1986-1987)

Lois de Finances - Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	4
LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	7
I. LA NOUVELLE CALEDONIE	7
1. Les industries extractives	8
a) <i>le nickel</i>	8
b) <i>le chrome</i>	9
c) <i>les autres minerais</i>	9
2. Les productions naturelles	10
a) <i>l'agriculture</i>	10
b) <i>les cultures industrielles et tropicales</i>	11
c) <i>l'élevage</i>	12
d) <i>la pêche</i>	12
e) <i>la production de crevettes</i>	13
f) <i>la forêt</i>	14
3. Le tourisme	15
II. LA POLYNESIE FRANCAISE	16
1. La production naturelle	16
a) <i>les produits oléagineux</i>	17
b) <i>la vanille</i>	17
c) <i>le café</i>	18
d) <i>les fleurs</i>	18
e) <i>l'élevage</i>	18
2. Les produits de la mer	19
a) <i>la pêche</i>	19
b) <i>l'aquaculture</i>	20
c) <i>la perliculture</i>	21
3. Les autres activités	22
a) <i>les activités minières</i>	22
b) <i>la production d'énergie</i>	23
4. L'industrie manufacturière et l'artisanat	23
5. La construction	23
6. Le tourisme	24
7. Les activités du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'énergie atomique	25

III. WALLIS ET FUTUNA	26
1. Les productions naturelles.....	26
a) l'agriculture.....	26
b) l'élevage.....	27
c) la pêche.....	28
e) la forêt.....	28
2. Les autres activités productrices.....	29
IV. TERRES AURALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES	31
1. Les activités de la recherche scientifique.....	31
2. Transports maritimes du territoire.....	32
a) districts austraux.....	32
b) district de Terre Adélie.....	33
3. L'évolution des travaux de construction de la piste d'atterrissage en Terre Adélie.....	33
V. LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN	35
VI. CLIPPERTON	36
DEUXIEME PARTIE	
LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES T.O.M.	37
I. LA NOUVELLE CALEDONIE	37
a) l'emploi.....	37
b) les mesures contre le chômage.....	38
II. LA POLYNESIE FRANCAISE	39
a) le taux d'activité.....	39
b) le marché de l'emploi.....	39
III. WALLIS ET FUTUNA	41
CONCLUSION	42

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des affaires économiques et du plan avait été amenée l'an dernier à donner un avis défavorable à l'adoption des crédits des T.O.M. en 1986 car elle avait estimé que les mesures nécessaires en matière d'essor économique ne pourraient être prises compte tenu de l'insuffisance des dotations prévues qui enregistraient au total une régression en francs courants de 0,3 % par rapport au budget précédent.

La situation est tout à fait différente aujourd'hui puisque le projet de budget qui nous est soumis prévoit un total de 1.717,8 millions de francs pour les dépenses ordinaires, en progression de 25,8 % par rapport à 1986 et un total d'autorisations de programme de 916,5 millions de francs au lieu de 613 millions, soit une progression de 49,5 %.

Cette évolution est d'autant plus heureuse qu'elle survient à un moment où paraît s'affirmer un regain d'intérêt pour l'outre-mer français et en particulier pour le Pacifique.

Le scepticisme diffus que la crise calédonienne avait pu faire naître non seulement en ce qui concerne l'avenir de la Nouvelle-Calédonie elle-même, mais d'une manière plus générale celui de ce que certains appelaient volontiers, de manière quelque peu péjorative, les « confettis de l'empire français » n'est plus de mise; au contraire, l'importance que nos T.O.M. peuvent avoir dans les années à venir est mieux perçue et chacun pressent la chance extraordinaire dont peut bénéficier la France si elle sait s'insérer dans ce mouvement de déplacement des centres d'intérêt économique vers le Pacifique, premier océan du monde par sa superficie et déjà en voie de devenir la première puissance économique.

Tout récemment d'ailleurs, dans un rapport présenté au nom de la section des relations extérieures du Conseil économique et social, M. Jacques Machizaud a étudié le rôle de la France dans le Pacifique nord en perspective de l'horizon 2000, estimant que « notre pays doit sans tarder renforcer sa présence dans ce qu'il est permis d'envisager comme la « zone de demain », zone dont le rôle sera d'autant plus déterminant que prévaudront des conditions favorables à la liberté et à la mondialisation des échanges. »

L'intérêt de la France pour ces territoires d'outre-mer, c'est d'abord la présence française dans des régions du monde en pleine mutation, présence résultant de l'attachement de populations sans doute diverses mais toutes francophones et fortement attachées à notre pays et à ses valeurs, ce qui conduit la France à participer aux organismes du Pacifique et de l'océan indien et à bénéficier ainsi d'une présence internationale et d'une influence mondiale.

C'est également l'intérêt stratégique qui permet à nos forces armées de disposer de points d'appui dans des régions où de nombreuses puissances étrangères sont aux aguets et souvent prêtes à profiter des perturbations qu'un effacement ou un retrait de la présence française ne manquerait pas de provoquer.

Mais c'est aussi l'intérêt économique avec, en particulier, toutes les conséquences découlant de la nouvelle convention sur le droit de la mer de 1982 et la consécration de la zone économique exclusive à deux cents milles marins où la puissance côtière exerce des droits souverains de caractère économique (pêche et exploitation des fonds marins).

Nos T.O.M. sont situés dans des zones riches en poisson et leurs activités de pêche devraient être développées; à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, ils n'ont pas de ressources minières importantes mais rien n'interdit de penser que les fonds marins n'ont pas encore livré tous leurs secrets et il est essentiel pour la France de veiller au respect de ses droits en matière d'exploitation des ressources marines ou sous-marines.

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

I. LA NOUVELLE CALEDONIE

Dès la formation du nouveau Gouvernement après les élections législative du 16 mars 1986, un nouveau plan pour la Nouvelle-Calédonie a été mis en oeuvre afin d'y rétablir la paix civile.

Ce plan s'est d'abord concrétisé par l'adoption de la loi du 17 juillet 1986 répondant à une triple nécessité politique, économique, administrative et financière.

S'agissant des mesures économiques qui intéressent plus particulièrement votre Commission des Affaires économiques et du plan, on notera les points suivants :

- création d'un fonds budgétaire pouvant intervenir en faveur des principaux secteurs de la vie économique et sociale;

- indemnisation des dommages directs subis par les victimes des événements politiques;

- allègement de la pression fiscale;

- attribution de 512 millions de francs de crédits destinés au redémarrage de l'activité économique;

- création d'une agence de développement rural et d'aménagement foncier (A.D.R.A.F.), établissement public territorial qui hérite le patrimoine des deux offices d'Etat divisés : l'office foncier et l'office de développement des régions.

1) Les industries extractives

a) le nickel

En 1985, le niveau des achats des consommateurs de nickel a été de l'ordre de 540.000 tonnes, soit 8 % de moins qu'en 1984, année pendant laquelle la consommation avait atteint 580.000 tonnes. Il est rappelé que la plus forte consommation jamais enregistrée a été de plus de 600.000 tonnes, en 1979.

Le ralentissement a affecté la quasi-totalité des pays mais la baisse la plus notable a été vraisemblablement enregistrée en Europe (- 10 %).

Au Japon, la réduction de la demande pourrait être de 8 % tandis qu'aux Etats-Unis elle serait estimée à 7 %.

Dans le reste du monde, la consommation resterait inchangée ou légère baisse.

L'Europe représente un peu moins de 40 % de la consommation apparente de nickel du monde occidental (dont 30 % pour la C.E.E.). La part des Etats-Unis est d'environ 25 % et celle du Japon légèrement inférieure. La part des autres pays serait en progression modérée depuis plusieurs années et devrait atteindre 11 % en 1985.

Durant le premier semestre de 1985, les prix du nickel ont poursuivi le lent redressement qui avait débuté au printemps 1983 : les cotisations au London Metal Exchange (L.M.E.) passaient pendant cette période de 2,20 US dollars la livre à environ 2,50 US dollars la livre.

En revanche, dès le 3e trimestre de l'année, la tendance du marché se renversait et d'une moyenne des cours au comptant en août de 2,25 US dollars, le prix L.M.E. se situait à nouveau entre 1,95 et 2,00 dollars la livre en septembre, et en décembre la moyenne n'était plus que de 1,86 US dollar la livre.

En 1985, la production calédonienne de minerai de nickel a été supérieure de 27 % à celle de 1984 (3.630.000 tonnes au lieu de 2.866.000 tonnes). En 1984, il avait été déjà constaté une progression de la production de l'ordre de 28 % par rapport à celle de 1983.

Les troubles sur le territoire au cours du premier semestre de 1985 ont perturbé la production du centre minier de la S.M.L.N.-S.L.N. à Thio : le déficit de la production a été compensé par des achats de stocks de minerai disponibles chez les tiers et par des approvisionnements de minerai extrait du domaine minier de la S.L.N. exploité par les mineurs indépendants.

b) le chrome

L'inventaire des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie a révélé l'existence de gisements de chrome dans les régions nord et sud de l'île. L'exploitation de plusieurs de ces gisements a varié en fonction de l'évolution du marché mondial qui est très irrégulier. C'est ainsi que la mine de la Thiébaghi a été rouverte dans le courant du premier trimestre de 1982.

L'exploitation de cette mine se fait selon une méthode mise au point par International Nickel Company (I.N.C.O.), appelée « Vertical Crater Retreat Mining » ; cette exploitation se fait à partir d'explosions provoquées dans des chambres d'abattage creusées dans le gisement. La première explosion a été déclenchée en décembre 1982.

En 1985, la mine de la Thiébaghi a produit 149.476 tonnes de minerai tout venant et 78.820 tonnes de minerai concentré, par rapport à 1984, une progression de 7 % pour le minerai tout venant et une diminution de 6 % pour le minerai concentré.

c) les autres minerais

L'inventaire des ressources minières de la Nouvelle Calédonie a déjà permis d'établir une évaluation aussi précise que possible des ressources minérales du territoire autres que le nickel et le chrome et d'y découvrir des concentrations minéralisées susceptibles de provoquer une relance des exploitations.

Financés essentiellement par des subventions du Ministère de l'Industrie, ces travaux ont permis jusqu'à présent de poursuivre la réalisation de la carte géologique du territoire et l'inventaire des « indices métallifères » : or, argent, fer, etc. Par ailleurs, en matière de cuivre, plomb et zinc, les travaux ont montré que des mines déjà connues comme Pilou, Fern Hill et principalement Mérétrice restaient attractives.

En 1985, le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) a disposé d'un budget de 8 millions de francs pour poursuivre l'inventaire minier du territoire.

Le programme réalisé au cours de cette année a été consacré essentiellement :

- au lever géologique de la presqu'île de Pam;
- à la prospection stratégique des formations de la chaîne centrale entre La Foa et Ponérihouen, soit une surface couverte d'environ 425 Km²;
- à la reconnaissance des sites de Mérétrice et de Nakety.

2) Les productions naturelles

a) L'agriculture

En 1984, la valeur ajoutée de l'agriculture a représenté 2 % seulement du produit intérieur brut alors que sa part avait varié entre 8,3 % et 11,7 % au cours de la période 1966/72.

L'activité agricole occupe cependant sur le territoire 19.700 personnes, soit 34 % de la population active.

L'emprise de la surface agricole utilisée (S.A.U.) est relativement faible puisqu'elle ne représente que 15 % de la superficie totale du territoire, soit 292.000 hectares exploités, principalement sur la côte ouest.

En ce qui concerne la réforme foncière, on sait que l'article premier de l'ordonnance foncière du 15 octobre 1982 a donné pour mission à l'Office foncier d'acquérir des terres en vue de les mettre à la disposition « de personnes physiques ou morales et de permettre aux groupements relevant du droit particulier local l'exercice de leurs droits fonciers coutumiers ».

Pour ce faire, l'Office foncier peut acquérir des terres de trois manières : acquisitions à l'amiable, préemptions sur les ventes qui doivent lui être notifiées et expropriations.

En 1984, l'Office foncier a acheté 15.488 hectares pour un montant de 391 millions de francs C.F.P. financés par une subvention de l'Etat (F.I.D.E.S.) qui alimente le budget de l'Office.

Seuls 1.150 hectares (11 propriétés) ont fait l'objet d'une acquisition par exercice du droit de préemption, 14.338 hectares (55 propriétés) ayant été acquis par voie amiable.

Le prix moyen du foncier acquis par l'Office en 1984 s'est élevé à 25.300 francs C.F.P. par hectare (bâtiments et installations compris).

Au cours de la même année, il a entrepris l'attribution de terres qu'il avait achetées en 1983. Au total, les décisions de rétrocession ont porté sur 11.143 hectares représentant 42 opérations.

Le volume des rétrocessions effectuées par l'Office foncier est sensiblement inférieur à celui des acquisitions de 1983 (18.643 hectares). De nombreuses décisions ont été en effet différées du fait des événements survenus au cours du quatrième trimestre de 1984.

L'essentiel des attributions a été effectué sous le régime du droit coutumier avec des formes variables allant de l'attribution clanique à la propriété pluri-clanique ou à l'agrandissement de réserves.

Enfin, l'Office a participé en 1984, comme en 1983, à la mise en place d'opérations de développement agricole sur les terres attribuées en liaison avec la Direction du développement de l'économie rurale, l'Office de développement de l'intérieur et des îles et la Société immobilière et de crédit de la Nouvelle-Calédonie.

b) Les cultures industrielles et tropicales

● Le café

Au titre de la campagne 1985-86 (du 1^{er} mars 1985 au 15 mars 1986), 520 tonnes de café, dont 500 tonnes de robusta, ont été récoltées contre 278 tonnes (chiffre rectifié) en 1984, soit une progression de 87 %.

Pour cette campagne, 5 tonnes ont été exportées pour une valeur de 4 millions de francs C.F.P. contre 4,4 tonnes valant 3 millions de francs C.F.P. pour la campagne 1984/85. Ces exportations concernent uniquement du café torréfié sous emballage. La production actuelle a permis aux torréfacteurs d'assurer la couverture des besoins locaux qui sont estimés entre 330 et 350 tonnes par an.

● Le coprah

La production de la campagne de 1985 s'est élevée à 452 tonnes, en régression de 34 % par rapport à celle de 1984. Ceci est la conséquence des événements qui ont affecté la Grande Terre et les îles Loyauté. Cependant, les stocks constitués au cours des années précédentes ont permis de répondre à la demande de l'huilerie. Le prix départ-cocoteraie assuré aux

producteurs est passé de 28.000 francs C.F.P. la tonne en 1984 à 30.000 francs C.F.P. la tonne en 1985. Ce prix comprend une prime d'encouragement à la production de coprah fixée à 22.510 francs C.F.P. par tonne de coprah commercialisée et payée aux producteurs au moment même de l'achat. En outre, la production de coprah dit « supérieur » bénéficie d'une prime supplémentaire au prix départ-cocoteraie de 15.000 francs C.F.P. par tonne.

● Les céréales

A la suite des fortes précipitations de l'année 1984, il avait été observé une diminution importante des tonnages de céréales récoltés.

L'année 1985 a été marquée par une amélioration de la production de céréales qui a doublé (maïs : + 124 %, blé : 50 %, sorgho : + 78 %) par rapport à 1984; néanmoins, le niveau de la production est resté très inférieur à celui de la production des années 1981 à 1983.

c) L'élevage

Au cours de l'année 1985, les abattages de bovins (16.900 abattages) ont augmenté de 17 % et ceux de porcins (10.900 abattages) de 12 % par rapport à l'année 1984. Durant la même période, le poids de viande bovine et porcine abattue par l'O.C.E.F. (office de commercialisation et d'entreposage frigorifique) a progressé de 22 %.

Le secteur de l'élevage, dont la situation était déjà précaire depuis plusieurs années du fait notamment des revendications foncières, a été gravement affecté par les événements du début de l'année 1985. Par crainte de l'avenir, les éleveurs ont multiplié les abattages, notamment de veaux.

Outre les sérieux problèmes d'écoulement de cette surproduction, l'O.C.E.F. s'est trouvé dans l'incapacité de satisfaire l'ensemble des demandes d'abattage.

Toutefois, les efforts entrepris pour remédier à cette situation se sont traduits par une baisse significative des importations de viande en 1985 par rapport à 1984 : 250 tonnes de viande bovine contre 548 tonnes (- 54 %) et 133 tonnes de viande porcine contre 218 tonnes (- 39 %).

d) La pêche

Deux types de pêche sont pratiqués en Nouvelle-Calédonie : pêche artisanale et pêche industrielle.

On estime les prises des pêcheurs artisans pour l'année 1985 à 3.153 tonnes dont 1.050 tonnes de poissons, 65 tonnes de crustacés, 35 tonnes de mollusques, 1.260 tonnes d'holothuries ou bèches de mer, 554 tonnes de coquilles de trocas et 189 tonnes de coraux.

En 1985, au total, 267 navires ont été armés à la pêche côtière professionnelle de type artisanal contre 261 en 1984.

Quant à la pêche industrielle, elle est le fait de deux sociétés : Socapêche emploie deux navires en location-gérance à la suite de la cessation d'activité de la société Polypêche mise en règlement judiciaire en décembre 1984, et la société Calédonie Toho qui arme depuis 1985 un palangrier congélateur.

Le produit de ces activités est évalué à 463 tonnes pour 1985.

L'accord de pêche franco-japonais a été renouvelé fin juin à Paris pour la période du 20 août 1985 au 19 août 1986. Pour cette année, 36 navires japonais (25 palangriers et 11 canneurs) ont été autorisés à pêcher dans la zone économique autour de la Nouvelle-Calédonie, les captures ne pouvant pas excéder 2.650 tonnes de thonidés et poissons porte-épée.

En ce qui concerne la période du 20 août 1985 au 31 décembre 1985, les palangriers japonais ont déclaré avoir pêché 478 tonnes de thonidés et espèces associées dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie.

e) La production de crevettes

Toute production de crevettes est actuellement dépendante de la fourniture de « post-larves » par la seule écloserie existante, celle de la station d'aquaculture de Saint-Vincent (commune de Bouloupari).

Trois espèces de crevettes pénéides ont été sélectionnées pour l'élevage en Nouvelle-Calédonie : pénéide indicus, la plus facile à élever mais qui n'atteint qu'un poids d'une douzaine de grammes, pénéide styloristris atteignant 25 à 30 grammes mais dont la reproduction et la fécondation sont délicates, pénéide monodon également de grande taille mais ne croissant qu'en saison chaude.

Les stocks de géniteurs, élevés à basse densité dans les bassins de la station de Saint-Vincent, sont conduits à maturation. Les pontes fécondées donnent naissance à des larves qui subiront une longue suite de

métamorphoses. Carnivores à leur éclosion, les jeunes larves sont nourries d'artémias importées et de zooplancton. En grandissant, elles deviennent végétariennes. Cinq à dix jours après avoir atteint le stade « post-larves », les jeunes crevettes sont transférables en bassin de grossissement et livrables aux éleveurs.

La production de crevettes est actuellement assurée par quatre fermes aquacoles : la station de Saint-Vincent, la ferme Chevalier, la ferme Aquamon et la Société d'aquaculture calédonienne (S.O.D.A.C.A.L. S.A.).

En 1985, 82 tonnes ont été commercialisées en Nouvelle-Calédonie et 13 tonnes exportées dont :

- France	6 tonnes
- Tahiti	5 tonnes
- Japon	1 tonne en frais
- Nouvelle-Zélande	1 tonne en frais.

1) La forêt

En Nouvelle-Calédonie, le domaine forestier est très vaste puisqu'il couvre environ 1.400.000 hectares, soit les trois quarts de la superficie totale du territoire. La forêt proprement dite couvre une surface de 374.000 hectares dont 11 % à peine sont considérés comme exploitables. Le reste du domaine forestier comprend des savanes parsemées d'arbres, des maquis (800.000 hectares) et des peuplements de niaoulis ((226.000 hectares). Le niaouli est un arbre de taille moyenne de la famille des eucalyptus à l'écorce blanche et aux feuilles argentées. Très résistant au feu, il tend à supplanter les autres essences. Parmi celles-ci on trouve, notamment, le hêtre, le houp, le tamanou, le kaori, l'araucaria, l'acacia, le santal, le kohu et le chêne-gomme. La principale zone d'exploitation forestière est localisée dans la partie de la chaîne montagneuse centrale située entre le col des Roussettes et le col de Nassirah. Sur la centaine d'essences qu'offre la forêt calédonienne, seules une dizaine d'entre elles sont exploitées.

La production de bois a été évaluée à 5.919 mètres cubes en 1985 au lieu de 4.867 l'année précédente, les importations quant à elles étant passées de 3.578 mètres cubes à 6.578 mètres cubes.

3) Le tourisme

Le tourisme est un secteur d'activité essentiel en Nouvelle- Calédonie (le deuxième par ordre d'importance après celui des mines). Il représentait en 1984 plus de 2.000 emplois et 10 % du P.I.B.

L'évolution de la situation dans le territoire a entraîné en 1985 un effondrement de la fréquentation touristique et une grave crise financière pour de nombreux établissements qui parfois connaissaient déjà certaines faiblesses structurelles.

Alors que 90.000 touristes séjournaient annuellement en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1984, 50.000 seulement ont été accueillis en 1985, ce qui représente une chute de 45 % environ.

Toutefois, la diminution de fréquentation a été très inégale selon les pays, les plus fortes baisses concernant les Australiens (- 80 %) et les Néo-Zélandais (68 %) alors que le nombre de touristes japonais ne baissait que de 15 %.

II. LA POLYNESIE FRANCAISE

Les autorités de la Polynésie française se sont fixé pour objectif d'augmenter la production agricole et de diminuer la trop grande dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur, d'assurer un développement harmonieux des différentes îles ou groupements d'îles en tenant compte de leur spécificité et de promouvoir les actions en faveur des petites exploitations.

Des résultats positifs ont déjà été enregistrés dans le secteur des fruits et des légumes, de la viande de porc, du lait et des oeufs. D'autres résultats sont à attendre prochainement de certains produits d'exportation comme la vanille, ou dans la substitution aux importations, notamment en matière de bois.

Diverses opérations de lotissement de domaines rachetés par le territoire ont déjà été réalisées ou sont en train de l'être, ce qui devrait permettre à des familles dépourvues de terres de mettre en culture des parcelles non cultivées actuellement et répondre ainsi à un besoin social et économique.

Le secteur rural bénéficie donc d'une réelle dynamique de développement à tous les niveaux (secteur public ou privé, petits ou gros producteurs). Dans ce contexte favorable ce mouvement devrait s'amplifier dans la mesure où les producteurs seront assurés d'écouler leurs productions à un prix rémunérateur. Cette dernière condition résume à elle seule toutes les difficultés à surmonter, qu'elles soient d'ordre politique, technique, économique ou financier.

1) La production naturelle

a) les produits oléagineux

En 1984, les conditions climatiques défavorables en Océanie et en Asie avaient modifié le marché des produits oléagineux et, en particulier, influencé à la hausse les cours du coprah et de l'huile de coprah.

L'année 1985, avec une production mondiale record des oléagineux et notamment de celle du coprah estimée à environ 4 millions de tonnes, situation presque analogue à celle de la période 1979/1983 où l'offre avait été supérieure à la demande, a orienté les cours mondiaux à la baisse.

En 1985, la production de coprah polynésien a connu une amélioration très nette après le déficit important enregistré en 1984 du fait de la destruction des récoltes occasionnée par le passage des cyclones de l'année précédente : 13.442 tonnes au lieu de 7.388 tonnes.

L'amélioration de la production recouvre cependant deux évolutions contradictoires.

Tout d'abord, elle ne doit pas masquer le mouvement de régression de la préparation du coprah constaté depuis 1975 dans les zones centrales (Iles du Vent et Iles Sous-le-Vent), phénomène que paraît avoir encore accentué le passage des cyclones. L'essor d'activités concurrentes plus rémunératrices, liées notamment au secteur du tourisme, a en effet détourné bon nombre de producteurs de leur activité traditionnelle.

A l'opposé, la production de coprah a très fortement repris dans les zones à vocation productrice aux Tuamotu-Gambier et aux Marquises.

D'autre part, la politique d'encouragement à la production par les prix semble se heurter à la modification des comportements socio-économiques des populations. Le développement du salariat, lié aux travaux de reconstruction et à l'extension des administrations territoriales et communales, fait, dans certaines îles, de la préparation du coprah une activité d'appoint. Ce caractère secondaire est encore plus marqué dans les atolls des Tuamotu où une autre activité comme la perliculture permet d'obtenir des revenus supérieurs.

b) la vanille

La production de vanille verte est estimée en 1985 à une vingtaine de tonnes. Elle s'était élevée à 15 tonnes (chiffre rectifié) en 1984 et à 13 tonnes en 1983.

En 1985, les exportateurs ont porté sur 3,7 tonnes de vanille préparée équivalant à 14 tonnes environ de vanille verte pour une valeur de 39,7 millions de F CFP.

Il est encore trop tôt pour juger les résultats du plan de développement de la vanille lancé en mai 1983 par les pouvoirs publics, prévoyant la mise en place de 130 hectares de vanilliers répartis au sein d'exploitations de type familial, en plantations de 3.000 à 5.000 m² (500 à 2.000 tuteurs), susceptibles d'exporter en 1990, 150 tonnes de vanille préparée. Ces exploitations se situent principalement à Moorea et aux îles Sous-le-Vent, ce qui devrait favoriser le maintien sur place des populations.

L'ensemble du programme était estimé à 1.111 millions de FCFP financés à concurrence de 33 % par le F.E.D., de 24 % par le territoire et de 43 % par les producteurs.

c) le café

La culture du caféier en Polynésie française a été pratiquement délaissée à partir de la deuxième moitié de la décennie 1960, les producteurs estimant très insuffisants les prix qui leur étaient imposés par les torréfacteurs locaux. Le territoire, qui exportait une partie de sa production, est devenu importateur depuis 1965. Les plantations actuelles sont constituées de plantations anciennes d'arabica qui subissent des attaques importantes de rouille (maladie provoquée par des champignons), ce qui explique leur faible rendement : 55 tonnes en 1985 contre 63 tonnes en 1984.

d) les fleurs

En 1984, la valeur de la production horticole a représenté environ 10 % de celle de la production du secteur agriculture-élevage-pêche. Le Service de l'économie rurale évalue en effet à 630 millions de FCFP en 1983 et à 655 millions de FCFP en 1984 la production de fleurs commercialisées (« tiare Tahiti » excepté).

Pour l'année 1985, le Service de l'économie rurale n'a pu fournir de statistiques actualisées et estime que peu de modifications sont intervenues par rapport à 1984. Un seul élément précis est le développement des cultures tempérées telles que les roses qui auraient progressé d'environ 15 %.

e) l'élevage

Aucun recensement du cheptel bovin n'a été effectué au cours de l'année 1985 par le Service de l'économie rurale. Cependant, les données portant sur l'année 1984 ont été rectifiées. Ce cheptel estimé à environ 9.907 têtes se répartit ainsi :

- Iles du Vent (Tahiti et Moorea	3.856 têtes
- Iles Sous-le-Vent	1.550 têtes
- Iles Marquises	1.417 têtes
- Iles Australes	584 têtes

Par ailleurs, il convient d'ajouter les animaux à l'état sauvage des îles Marquises (environ 2.000 têtes) et de Rapa (environ 500 têtes).

Ces chiffres traduisent une régression considérable depuis les années soixante. En 1956, on dénombrait près de 10.000 bovins sur la seule île de Tahiti; en 1970, moins de 4.000 têtes y étaient recensées. Depuis cette date, l'effectif est relativement stable avec un taux de masculinité des élevages particulièrement élevé et un faible nombre de veaux. Ces caractéristiques de l'élevage bovin polynésien s'expliquent par l'abattage de très jeunes veaux pour des raisons économiques (coût de l'aliment, faiblesse des capacités fourragères) et coutumières pour les «tamaara'a» (repas de fête traditionnels).

En outre, le développement de l'élevage bovin pour la viande subit de nombreuses contraintes dont la principale résulte du relief des îles hautes qui n'autorise l'élevage amélioré que sur les pentes les moins fortes, dans les vallées et dans les plaines côtières aux sols fertiles mais il se heurte là à des activités concurrentes comme le maraîchage ou à l'extension des agglomérations. La taille des propriétés agricoles, même s'il ne s'agit pas de terres indivises, ne permet pas la création d'entreprises agricoles viables. Par ailleurs, l'adoption d'un mode d'élevage «spécialisé» demande une maîtrise scientifique et technique élevée avec de fortes charges d'exploitation (alimentation, produits vétérinaires...).

Quant à la viande porcine, sa production pour 1985 s'est élevée à 866 tonnes de carcasses dans les îles du Vent. En 1984, l'ensemble du territoire avait produit 868 tonnes, permettant ainsi de satisfaire 86 % de la demande, et importé 147 tonnes de viande porc.

2) Les produits de la mer

a) la pêche

Essentiellement artisanale, la pêche pratiquée par les Polynésiens a fourni environ 2.028 tonnes de poissons en 1985 au lieu de 2.378 soit une régression de 15 %.

Quant à la pêche industrielle, elle est exclusivement pratiquée par des navires sous pavillon étranger, japonais ou coréen.

Depuis 1983, les accords pêche avec le Japon et la Corée sont négociés chaque année par le territoire.

Avec le Japon, l'accord de 1985/1986 prévoit la révision des rémunérations versées au territoire, les accords de pêche franco-japonais donnent la priorité au développement du volet « coopération économique et assistance technique ».

Au titre de la campagne 1985/1986, les contreparties obtenues par le territoire dans le cadre de cette coopération technique se composent de la fourniture de 3 containers frigorifiques, de la fourniture de plans et de documents nécessaires à la construction de bateaux de lagon et l'envoi en stage au Japon de deux spécialistes polynésiens.

Pour la période 1985/1986, les clauses financières de l'accord ont sensiblement revalorisé le droit par kilo de poisson pêché qui passe de 5,82 F CFP à 6,27 F CFP, soit + 8 %.

La signature de tels accords atteste de l'intérêt que portent les professionnels japonais à la zone économique polynésienne. Du côté polynésien, ce n'est pas tant l'incidence budgétaire des redevances au demeurant fort modestes, que l'opportunité d'établir des relations solides tout en favorisant les opérations de transfert de techniques de pêche, de conditionnement et de distribution que les autorités recherchent à travers le renouvellement de ces accords.

Quant à la renégociation des accords avec la Corée, elle s'est essentiellement traduite par une revalorisation de la redevance au kilo de poisson pêché et par l'augmentation des tonnages et du nombre des navires autorisés.

b) l'aquaculture

La production de chevrettes a atteint 15,6 tonnes en 1985, en progression de 20 % par rapport à 1984. Elle a été assurée par la société Aquapac, au capital de 35 millions de F CFP détenu par France Aquaculture, filiale métropolitaine d'IFREMER, pour 13,3 tonnes et par le lycée aquacole de Moorea pour 2,3 tonnes.

Quant aux crevettes de mer, la production a été, en 1985, de 7,5 tonnes (Centre océanographique du Pacifique: 4,3 tonnes, lycée aquacole de Moorea: 3,2 tonnes) alors que le marché, notamment à l'exportation, est beaucoup plus large.

Enfin, en matière d'élevage industriel des moules, la livraison de naissains a été poursuivie et a produit, en 1985, 17 tonnes de moules dites

des Philippines contre 13 tonnes en 1984, dans les unités de grossissement de Papeari, Tahaa, Raiatea et Huahine. Cette production a été enregistrée malgré l'apparition au cours du dernier trimestre de l'année d'une maladie rendant les moules impropres à la consommation.

c) la perliculture

La culture perlière proprement dite a connu un développement spectaculaire au cours des dernières années.

En 1985, on a recensé une vingtaine de sociétés privées ou d'entreprises familiales qui assurent 60 % de la production totale et 71 coopératives. Plus de 2.000 personnes sont directement concernées par ce secteur.

Leur activité dépend de la délicate opération du greffage qui consiste à ouvrir les nacres, sans les tuer, et à implanter, après incision de certains organes de l'animal, dans la poche perlière, un nucleus et un fragment du manteau prélevé sur une autre huître. Cette opération est assurée par une vingtaine de greffeurs japonais qui détiennent le monopole de cette technique. Cependant, un polynésien pratique depuis peu, avec un taux de succès non négligeable, le greffage des nacres à Takapoto. Le territoire, grâce à des financements du Fonds européen de développement, doit ouvrir un centre de formation à Rangiroa qui doterait la Polynésie d'un à deux greffeurs locaux par an.

Une fois greffées, les nacres sont remises à l'eau pour une durée de deux ans. Elles font l'objet d'un entretien et d'une surveillance permanente.

La récolte des perles permet de mesurer le taux de succès du greffage qui avoisine normalement 35 % pour les sociétés privées mais seulement 20 % environ pour les coopératives.

La perle noire de Polynésie est un produit très spécifique qui ne rencontre pas de concurrence sérieuse de la part du Japon, des îles Cook ou de Fidji dont les perles ne possèdent pas la même teinte « vert aile de mouche ». Le prix de la perle polynésienne dépasse, jusqu'à le doubler, celui de la perle blanche du Japon ou de la perle jaune d'Australie. Ce prix varie selon les diverses caractéristiques de teinte, de diamètre, de régularité de forme (ronde, baroques...) qui sont respectivement liées à la qualité de l'eau des lagons, à la taille de la nacre greffée à la technicité du greffeur.

La production annuelle de la Polynésie est estimée à 400 kg par an. Ce chiffre, très approximatif, doit être rapproché de la production perlière du Japon, 72 tonnes.

3) Les autres activités

a) Les activités minières

Depuis 1976, des recherches minières sont en cours en Polynésie française. Elles sont réalisées par le G.I.E. «Raro Moana» dont les actionnaires sont le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), la société minière locale Polymin, la société américaine Minerals (filiale de l'Union Oil of California) et la société canadienne Cominco (filiale du groupe ferroviaire canadien Canadian Pacific). Une convention passée entre le territoire et le G.I.E. impose une participation française majoritaire dans celui-ci.

Un gisement de phosphates a été localisé dans le lagon de l'atoll de Mataiva (commune de Rangiroa, archipel des Tuamotu).

A la suite des prélèvements destinés à tester la qualité du minerai qui ont été effectués de septembre 1981 à juin 1982, une étude de faisabilité a été entreprise par la Sofremines dont le B.R.G.M. est actionnaire. Les résultats de cette étude, parus en 1983, ont démontré la rentabilité du gisement.

Il apparaît en effet que du point de vue technique la très bonne qualité du minerai, qui permet d'éviter un retraitement onéreux, compensera les inconvénients liés à la faible superficie du gisement, à la faiblesse des réserves, aux difficultés d'extraction dans le lagon et à la durée limitée de l'exploitation.

Plus de 10 millions de tonnes de minerai pourraient être extraites sur une période de 10 à 15 ans. Les frais engagés jusqu'à présent s'élèvent à 800 millions de francs C.F.P.. L'exploitation industrielle entraînerait un investissement de l'ordre de 16 milliards de F.C.F.P..

Sur le plan commercial, Mataiva devrait prendre le relais du gisement de Nauru sur les marchés importants du Pacifique sud, à savoir la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Il ressort également de cette même étude que l'exploitation pourrait commencer 4 ans après l'ouverture des chantiers de la mine, soit en 1988, les premiers résultats financiers positifs pouvant être dégagés après 5 à 6 ans d'exploitation.

La mise en chantier a été retardée en raison de difficultés d'ordre juridique et fiscal.

b) La production d'énergie

En 1985, la production et les ventes d'énergie électrique ont vu leur croissance diminuer sensiblement par rapport à 1984. Le ralentissement de la consommation, qui contraste avec l'augmentation de 4 % du nombre d'abonnés, est certainement lié aux hausses de 6,4 % des tarifs intervenues depuis le début de l'année 1985.

Conformément aux orientations du territoire de tendre vers une plus grande indépendance énergétique, la production d'électricité d'origine hydraulique poursuit sa progression et représente, en 1985, 16 % de la production totale d'énergie contre 12 % à la fin de l'année 1984 et 9 % en 1983.

4) L'industrie manufacturière et l'artisanat.

L'industrie manufacturière et l'artisanat sont des secteurs méconnus, peu structurés et mal représentés dans le territoire. Ces activités occupent une place modeste; on peut estimer à 11 % la part du secteur secondaire (hors énergie et B.T.P.) dans le produit intérieur brut. Selon les services de l'inspection du travail et des lois sociales, l'industrie manufacturière, avec 1.194 salariés, représentait au 31 décembre 1985 4 % des salariés inscrits à la Caisse de prévoyance sociale. Ces modestes activités sont exercées par de nombreuses petites et moyennes entreprises dont les 3/4 comptent moins de 10 salariés.

5) La construction

L'activité de la construction semble avoir retrouvé son rythme normal de croissance après la période de rattrapage de 1984 qui s'expliquait à la fois par les destructions dues aux cyclones et par la pénurie chronique de logements constatée depuis quelques années. D'ailleurs, la diminution des crédits aux réparations et aux aménagements traduit effectivement que les séquelles des cyclones ont aujourd'hui pratiquement disparu. Relevons néanmoins que le programme d'aide à la reconstruction entrepris par l'Agence territoriale pour la reconstruction (A.T.R.) a pris quelque retard cette année et n'est pas totalement achevé.

En 1985, 1.414 permis de construire ont été accordés, soit 4 % de plus que l'année antérieure et 1.781 logements neufs autorisés, soit 34 % de plus qu'en 1984.

6) Le tourisme

La fréquentation touristique de la Polynésie française a évolué favorablement en 1985 par rapport à 1984.

La desserte aérienne du territoire, qui avait été réduite en 1984, s'est sensiblement améliorée en 1985.

Au cours de l'année 1985, 122.086 touristes ont visité la Polynésie française contre 101.595 en 1984, soit une progression de 20 %.

Le port autonome de Papeete a accueilli 17 paquebots avec à leur bord 5.503 touristes de croisière en 1985 contre 5.170 passagers à bord de 13 paquebots en 1984, soit une progression du nombre des passagers de 6 %.

La croissance du nombre des touristes néo-zélandais et australiens est le résultat des prix particulièrement attractifs que les hôteliers du territoire leur ont consentis.

Malgré une progression de 127 % de leur nombre, les touristes japonais demeurent assez peu nombreux compte tenu du potentiel que représente le Japon. Ceci s'explique par la méfiance des organisateurs japonais de voyages qui attendent des améliorations de la qualité des services proposés : adaptation des prestations aux goûts de la clientèle japonaise, amélioration de la desserte aérienne. C'est depuis l'ouverture par U.T.A. de sa liaison Papeete-Honolulu qu'un plus grand nombre de touristes japonais a séjourné sur le territoire.

Les touristes d'Amérique du sud ont été cette année moins nombreux (-6 %) à visiter la Polynésie française. La conjoncture difficile que connaissent certains de ces pays explique le faible nombre de touristes en provenance de cette région.

La clientèle européenne est, quant à elle, restée fidèle à la Polynésie, mais ne retrouve toujours pas le niveau qu'elle atteignait en 1983.

On note enfin un regain d'intérêt des touristes nord-américains (+ 30 %). La venue en novembre du paquebot « Liberté » de la société American Hawaii Cruises a permis en 1985 d'augmenter le nombre des touristes de 5.000.

7) Les activités du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'énergie atomique

Le C.E.P. regroupe les activités des forces armées et celles du C.E.A. liées aux expériences nucléaires.

Il emploie environ 9.000 personnes dont 5.000 appartenant aux forces armées et 4.000 civils y compris les personnes employées dans les entreprises associées au C.E.P..

En 1985, les dépenses de personnel se sont élevées à 15,3 milliards de francs C.F.P., les dépenses auprès des entreprises locales à 11 millions de francs C.F.P. et les droits d'entrée versés au budget du territoire à 5,49 milliards de francs C.F.P., soit un total de 31,80 milliards de francs C.F.P.

III. WALLIS ET FUTUNA

1) Les productions naturelles

a) L'agriculture

A Wallis et Futuna, le développement de l'agriculture est limité pour plusieurs raisons :

- faible superficie de l'archipel,
- terres cultivables réduites au quart environ de la superficie totale du territoire du fait de la latérisation des sols dénudés à la suite de déforestations sauvages ou à cause du relief accidenté (Futuna),
- régime de la tenure des terres : la propriété coutumière engendre pratiquement l'incessibilité du sol du fait du nombre élevé d'ayants droit,
- mode traditionnel de culture comportant une exploitation de deux ou trois ans suivie d'une longue période de jachère,
- appauvrissement des sols, le recours à l'engrais restant rare.

Les productions agricoles de l'année 1985 n'ont fait l'objet d'aucune estimation par le service de l'économie rurale. La forte autoconsommation de la production vivrière locale (taros, ignames, manioc, bananes, coprah) et l'absence de lieu de commercialisation de la production agricole en sont les raisons principales.

Le territoire semble autosuffisant pour ses besoins alimentaires primaires définis ci-dessus et a dégagé en 1985, comme en 1984, un excédent d'une centaine de tonnes de produits crus ou cuits destinés aux familles wallisiennes et futuniennes installées en Nouvelle-Calédonie.

Cependant, le territoire doit importer la majeure partie des produits frais de consommation de type européen (légumes et fruits).

Depuis 4 ans, en liaison avec l'opération « fruits » de Nouvelle-Calédonie, le Service de l'économie rurale s'efforce de développer les cultures fruitières par la création de vergers de démonstration et d'une pépinière arboricole assurant la diffusion de plants d'arbres greffés auprès des agriculteurs intéressés. Les productions fruitières visées sont les agrumes, les mangues et les avocats.

Des recherches sur le terrain ont été également entreprises afin d'allonger le cycle de production de l'ananas; les premières inductions florales ont été réalisées en décembre 1984 et janvier 1985. La récolte 1985 est restée cependant peu satisfaisante. Par ailleurs, l'introduction de nouveaux plants doit permettre une meilleure résistance des bananiers aux nombreuses attaques qu'ils subissent sur le plan phytosanitaire.

Enfin, en 1985, le programme de régénération de la cocoteraie s'est poursuivi sur 9 hectares, contre 30 hectares en 1984, la fourniture des plants, la préparation des sols, les trouaisons et les plantations étant effectuées par les soins du Service de l'économie rurale. Vingt agriculteurs sont actuellement sur la liste d'attente pour bénéficier de telles plantations.

b) L'élevage

L'élevage de poules pondeuses de Kolo a été fermé en juin 1984; 20.000 oeufs ont été produits entre janvier et juin. Les 250 poules pondeuses ont été vendues pour la consommation immédiate. La construction locale de petits poulaillers est encouragée compte tenu du prix de vente des oeufs importés qui varie de 40 à 45 francs C.F.P. l'unité. En 1985, deux poulaillers de 100 à 200 poules pondeuses (production annuelle de 20.000 à 25.000 oeufs environ) ont été créés par des particuliers. En 1986, un des deux projets éligibles au F.A.D.E.S. (Fonds d'aide au développement économique et social) pourrait être réalisé (élevage de 400 à 500 poules pondeuses).

Cinq nouveaux géniteurs de la race « Large-White » ont été introduits en 1983 afin d'améliorer le troupeau porcin local. Par ailleurs, des essais d'embouche intensive à partir d'une alimentation à base de manioc complétée par des aliments composés de granulés importés ont donné des résultats satisfaisants.

En 1984, 2 porcheries modèles ont été réalisées chez des particuliers, financées à l'aide de prêts de la C.C.C.E. et de primes versées par le Fonds d'aide au développement économique et social.

Le projet le plus important, d'un montant de 5 millions de francs C.F.P., concerne une porcherie de 10 loges pratiquant le naissage et l'engraissage en claustration totale; 7 truies et 1 verrat permettent de produire 100 porcs gras par an. La seconde porcherie compte 6 loges et son coût total atteint 650.000 francs C.F.P.. Une troisième unité (10 loges, 8 truies, 1 verrat) a été créée en 1985. Il existe par ailleurs à Futuna une porcherie commerciale (8 loges, 5 truies, 1 verrat). D'autres projets d'élevage porcin de 3 à 6 truies sont étudiés par le F.A.D.E.S. (8 à Wallis et 3 à Futuna).

Mais le développement de l'élevage porcin est conditionné par l'amélioration de l'alimentation des animaux pour laquelle il convient de substituer au coprah actuellement utilisé du manioc complété de granulés vitaminés.

L'élevage bovin se pratique en semi-liberté sur de vastes étendues. Les bêtes sont abattues sur place entre 18 et 24 mois. Des essais fourragers pratiqués sur les parcelles d'expérimentation dans le Toafa avec le concours de l'Institut d'études de médecine vétérinaire tropicale de Nouvelle-Calédonie ont donné des résultats encourageants et permettront la sélection des espèces les mieux adaptées à la situation des sols de cette zone. D'ores et déjà, on peut espérer obtenir des pâturages nourrissant deux bovins par hectare sans apport excessif d'engrais.

Par ailleurs, le Service de l'économie rurale a engagé une opération pour le développement de l'apiculture. L'introduction d'essaims d'abeilles devrait permettre de résoudre le problème de la pollinisation qui contribuera parallèlement au développement des cultures fruitières.

c) La pêche

Actuellement, la pêche reste pratiquée de façon traditionnelle, c'est-à-dire à la ligne ou au filet, mais aussi au fusil sous-marin et à la sagaie, avec des pirogues ou des embarcations à moteur.

Cette activité, qui semble pouvoir être développée ou au moins modernisée a fait l'objet d'une attention particulière des services administratifs. Malheureusement, plusieurs expériences (acquisition d'un navire de pêche, assistance de pêcheurs professionnels métropolitains) engagées au cours des années antérieures se sont soldées par des échecs et ont découragé de nouvelles tentatives dans ce domaine.

d) La forêt

A Wallis, à l'exception d'une bande qui traverse l'île d'est en ouest, la forêt naturelle a disparu à la suite des défrichements agricoles et de nombreux feux de brousse. La forêt naturelle de Futuna a également

régressé, ce qui a entraîné une érosion des terrains accidentés qui constituent la quasi-totalité de cette Ile. Seule, Alofi possède encore un véritable massif forestier qui pourrait être exploité, mais dans certaines limites.

Les produits de la forêt sont utilisés pour la couverture des maisons traditionnelles (feuilles de pandanus), pour la production de bois d'oeuvre (poteaux d'habitations, embarcations) et pour la fourniture d'énergie à usage domestique (cuisine au feu de bois). La production locale ne permet pas actuellement de satisfaire les besoins en bois d'oeuvre, ce qui nécessite le recours aux importations.

Des reboisements ont été entrepris par l'administration depuis 1962. Ils sont réalisés surtout en pin des Caraïbes et dans une moindre mesure en essences locales à raison, notamment, d'environ 25 hectares par an. La pépinière du Service de l'économie rurale produit annuellement à peu près 60.000 plants dont plus de la moitié peuvent être fournis à des personnes privées.

En 1985, l'activité de la section forestière du Service de l'économie rurale a consisté uniquement en la fourniture à des particuliers de 26.000 plants de pins des Caraïbes et à l'entretien des surfaces déjà reboisées.

En effet, aucune opération de reboisement n'a pu être entreprise par insuffisance de crédits.

2) Les autres activités productrices

Il s'agit essentiellement des produits de l'artisanat local qui comprennent surtout des objets initialement utilitaires mais toujours employés dans les cérémonies coutumières et que l'ouverture du territoire sur l'extérieur a transformés en articles décoratifs : panneaux d'écorce ou tapas, nattes, sculptures, articles de vannerie, colliers...

Ces articles souffrent d'un manque de débouchés dû à la concurrence de pays étrangers mieux situés, plus peuplés que le territoire et pouvant, de ce fait, assurer une production importante à des prix plus compétitifs (Fidji, Samoa).

En 1981, un groupement d'intérêt économique, le « Sagato Sosefo », a été créé dans le but d'acheter des produits artisanaux, de les exposer et de les commercialiser. Ce G.I.E. a bénéficié d'une aide de 6 millions de francs C.F.P. qui lui a permis de construire un bâtiment comprenant un bureau, un entrepôt et une salle de vente. A la fin de 1982, seule la vente au détail, sur place, était pratiquée. En 1983, le chiffre d'affaires du G.I.E. s'était élevé à 1,4 million de francs C.F.P.

En 1984 et 1985, la production du G.I.E. est demeurée très marginale. La création d'une Association pour le développement du tourisme et de l'artisanat et sa participation en 1985 à la Foire de Paris et au Salon mondial du tourisme lui ont permis d'exposer sa production qui a obtenu un certain succès auprès des visiteurs. Cependant, le coût d'acheminement de ces produits artisanaux sur la métropole rend difficile leur commercialisation régulière.

Le 27 mars 1985, le territoire de Wallis et Futuna a signé un contrat de plan avec l'Etat.

Ce contrat porte sur un ensemble d'opérations s'élevant à 60 millions de francs dont 35 millions de francs apportés par l'Etat.

Les actions figurant dans le contrat de plan pouvant être regroupées autour de deux axes :

- l'amélioration des infrastructures de base

L'Etat apporte 10 millions de francs à un programme d'amélioration du réseau routier comprenant l'achèvement de la route circulaire de Futuna, le revêtement de la bretelle vers l'aéroport à Wallis et le recalibrage des routes territoriales.

De même, l'Etat apportera son concours à l'amélioration des équipements portuaires de Mata-Utu, la construction d'un musée -centre culturel, la création d'une maternité à Wallis;

- le développement des productions locales

le contrat de plan vise également à consolider les voies et moyens d'un développement agricole par la restructuration des sols, le reboisement et l'irrigation.

De même, l'Etat est disposé à apporter son concours à un projet intégré de développement de la pêche artisanale, ... à la promotion de l'artisanat local, à l'accroissement de l'indépendance énergétique (électrification de Futuna).

IV TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISE

1) Les activités de la Recherche scientifique

La politique scientifique du territoire des TAAF est déterminée par un comité scientifique mis en place conjointement par le Ministère de la recherche et le territoire, et coordonnée au plan local par la mission de recherche. Son évolution se situe dans le cadre d'un plan d'orientation à moyen terme approuvé en 1983. Pour l'Antarctique, ce plan a été précisé au cours d'un colloque spécialisé qui s'est tenu à Grenoble en septembre 1984.

La recherche scientifique exploite au maximum les spécificités du territoire et tout particulièrement son isolement.

En biologie, outre l'inventaire faunistique et floristique qui est loin d'être achevé, l'accent est mis sur l'étude de la spéciation des espèces indigènes et sur l'évolution des espèces introduites. L'adaptation aux conditions extrêmes est le principal thème des physiologistes.

En biologie humaine se retrouvent les thèmes d'adaptation physiologique mais aussi psychologique dans un groupe isolé et restreint et l'influence des facteurs de compensation tels que l'alcool et que le tabac.

L'étude de la terre dans sa conception planétaire tire profit de la rareté dans l'hémisphère sud, de plate-formes d'observation telles que les îles de l'océan Indien ou les bases de l'antarctique. Le territoire a implanté dans ses quatre districts des observatoires géophysiques, météorologiques ou spatiaux plus ou moins complets mais qui revêtent une importance considérable dans la connaissance globale de l'environnement terrestre.

Enfin, le domaine marin est systématiquement exploré, essentiellement par le Marion-Dufresne, ce qui donne à la France le premier rang mondial dans la connaissance de l'océan Indien.

Outre les pêches, poissons et crustacés, dont elle assure le suivi pour optimiser la gestion des stocks, la recherche a initialisé deux programmes d'application :

- l'élevage des saumons en pacage marin rendu possible par la qualité des eaux douces de Kerguelen, vierges de toute espèce indigène;

- l'exploitation des algues, abondantes et variées, susceptibles de fournir la quantité d'alginate que la France importe actuellement, mais aussi d'être une source d'antibiotiques utilisables dans le domaine phytopatogène;

- le développement de la recherche, cognitive ou finalisée, se trouve limitée par les moyens logistiques du territoire. Le colloque scientifique de Grenoble a montré que seul l'accès aérien de la Terre Adélie peut permettre une reprise significative de l'effort de recherche français dans l'antarctique, tout particulièrement dans des domaines, glaciologie, physique de l'atmosphère, astrophysique où existent en France des équipes de pointe. La construction de la piste pour avions de Dumont d'Urville demeure donc le principal objectif du Territoire pour mettre en valeur l'implantation française en Antarctique.

Pour le reste, ce sont les moyens marins qu'il faudra renouveler et développer pour mieux connaître le domaine côtier des îles de l'Océan Indien, et pénétrer les marges englacées du continent antarctique.

2) Transports maritimes du Territoire

Actuellement, la desserte du territoire est exclusivement assurée par des moyens maritimes.

En raison des contraintes spécifiques de l'Océan Antarctique, le Marion-Dufresne affrété pour vingt ans à la compagnie générale maritime, qui assure la desserte des districts austraux (Kerguelen, Crozet, Amsterdam) ne peut être affecté à celle de terre Adélie.

a) districts austraux

Le Marion-Dufresne armé par la Compagnie générale maritime et affrété par le territoire assure de façon régulière la desserte logistique des districts austraux quatre fois par an.

En dehors de ces périodes, il effectue au profit du territoire ou de différents organismes de recherche, des campagnes océanographiques.

Le chalutier Austral qui effectue trois campagnes de pêche dans la zone transporte courrier, personnels en nombre limité et vivres frais pour les trois districts.

Le patrouiller Albatros de la marine nationale, dont la mission principale est la surveillance de la zone économique des TAAF, effectuée au profit du Territoire des opérations logistiques.

b) district de Terre Adélie

La desserte de la Terre Adélie est effectuée par un cargo mixte polaire. L'absence de ce type en France oblige les expéditions polaires françaises (association chargée de gérer le district de terre Adélie) à affréter chaque année un navire: il s'agit actuellement d'un cargo norvégien le Polar Bjorn.

Ce navire qui est de petite taille, effectue cinq rotations entre Dumont d'Urville et Hobart (Tasmanie) mais sa capacité passagère est faible.

La solution qui consisterait à construire un cargo polaire français pour assurer cette mission supposerait un investissement de l'ordre de 800 millions de francs et un coût de fonctionnement élevé.

Des possibilités de desserte aérienne ont été envisagées pour Kerguelen et pour la Terre Adélie. Pour cette dernière, cette desserte serait un complément indispensable dans l'évolution des transports maritimes.

3) L'évolution des travaux de construction de la piste d'atterrissage en Terre Adélie

Le projet de construction d'une piste d'atterrissage en Terre Adélie remonte à la fin des années 1960.

Diverses contraintes ont amené le gouvernement à se prononcer vers la fin de 1982 en faveur d'un projet de piste aérienne sur digue maritime de 1.100 mètres de longueur, appuyé sur trois groupes d'îlots à proximité immédiate de la station française de Dumont d'Urville.

Ce projet devrait permettre d'assurer :

- le maintien de la souveraineté française en Terre Adélie; Etat possessionné, la France est reconnue comme une puissance antarctique. Toute hésitation sur le projet de la piste diminuerait d'autant son autorité sur les organes diplomatiques concernés et serait considéré comme un renoncement à son statut privilégié en Antarctique;

- le maintien de la recherche française; les programmes de recherche française bénéficient d'une notoriété incontestée nécessitant un accès à l'Antarctique non limité au seul mode maritime. Un accès aérien permettrait en particulier de prolonger la période de recherche de 75 jours à 5 mois;

- la sécurité du personnel en place; une évacuation sanitaire serait possible pendant l'année entière au lieu de deux mois actuellement;

- un coût inférieur à celui d'une desserte maritime.

Une étude d'impact a été effectuée, dont les conclusions ont été favorables.

Les premiers travaux de terrassements furent menés pendant les campagnes d'été 1982-1983 et 1983-1984 (transport sur place des matériels et matériaux nécessaires et premiers travaux de remblais).

Le montant des financements ainsi mis en place et dépensés s'élève à 13 millions de francs pour l'ensemble des ministères.

Compte tenu de l'opposition rencontrée par ce projet du côté des écologistes, les travaux sur place furent suspendus pendant les campagnes 1984-1985 et 1985-1986.

Les études complémentaires menées en 1984 et 1985 ont démontré que les atteintes en matière d'environnement, à la faune en particulier, pouvaient être réduites au minimum par des mesures appropriées et déjà définies.

C'est pourquoi le Gouvernement envisage aujourd'hui de relancer le projet de construction de la piste aérienne en Terre Adélie et va faire procéder aux dernières réunions de concertation interministérielles en vue du redémarrage de l'opération.

V. LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN

Il s'agit des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas de India. Quatre d'entre elles entourent Madagascar et sont placées sous la juridiction du Préfet de la Réunion.

Quatre îles de l'océan indien sur cinq (Europa, Glorieuses, Juan de Nova, Tromelin) sont occupées en permanence par des équipes d'observateurs météorologiques comprenant 5 agents à Tromelin, 3 agents en période fraîche et 4 en période cyclonique à Glorieuses et Europa et 3 agents à Juan de Nova.

Les trois îles du Canal du Mozambique (Europa, Glorieuses et Juan de Nova) sont occupées en outre par des détachements militaires légers d'une quinzaine d'hommes.

Le fonctionnement de ces missions nécessite la réalisation et l'entretien d'équipements, notamment de pistes d'aviation de 1 000 à 1 500 mètres, de baraquements, de stations météorologiques, d'équipements de radio-communication et de radio-navigation.

En raison de la faible superficie de terre émergée, les ressources économiques des îles éparées sont essentiellement des ressources maritimes.

Des projets d'exploitation de la pêche aux thonidés dans cette zone sont actuellement à l'étude, dans le cadre du redéploiement de la pêche hauturière métropolitaine vers l'océan indien. Une réflexion interministérielle est également engagée en vue de promouvoir une plus grande coopération régionale en ce domaine avec les Etats voisins (Madagascar, Seychelles, Comores). Des contrats ont été conclus avec les pêcheries japonaises.

VI. CLIPPERTON

L'îlot de Clipperton, dans l'océan pacifique, est inhabité et ne possède aucune installation permanente. Un projet d'exploitation de phosphate est actuellement à l'étude.

**DEUXIEME PARTIE :
LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES T.O.M.**

I. LA NOUVELLE-CALEDONIE

a) L'emploi

Au début du quatrième trimestre de 1985, les métiers les plus affectés par le chômage totalisaient 2.752 demandeurs d'emploi dont 1.379 étaient des femmes.

DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE MÉTIER

	Nombre de personnes	Part relative (%)
Emplois administratifs	513	19
Bâtiment et travaux publics	478	17
Entretien-Services domestiques	358	13
Hôtellerie-Restauration	299	11
Commerce-Distribution	238	9
Transport-Magasinage	201	7
Autres	665	24
Total	2.752	100

Source : ITSEE

Si, d'une façon générale, la situation de l'emploi ne s'est pas améliorée en 1985, il convient d'observer que les licenciements massifs qui étaient attendus au cours du premier semestre ne se sont pas produits, même si la branche du bâtiment et des travaux publics et le secteur de l'hôtellerie ont été particulièrement affectés par le ralentissement général de l'activité économique de l'archipel.

b) Les mesures contre le chômage

1) le plan territorial

Pour lutter contre le chômage, les Pouvoirs publics ont continué d'appliquer le plan Jaquet mis en place en 1978. L'essentiel de ce plan territorial consiste à embaucher des demandeurs d'emploi non qualifiés et à les mettre à la disposition d'organismes ou de collectivités publiques pour faire assurer des travaux d'intérêt général choisis de telle sorte qu'aucune concurrence ne puisse être faite aux entreprises privées. Une autre disposition de ce plan consiste à verser une prime aux employeurs désireux d'utiliser les services de jeunes gens à la recherche d'un premier emploi.

2) Le plan d'Etat

Ce plan a été mis en place en 1979. Il concerne les sans emploi ne bénéficiant pas déjà d'autres aides et il est financé partiellement par l'Etat. A cette intervention de la métropole vient s'ajouter l'aide des communes qui prennent en charge le montant des cotisations patronales et celle du territoire qui assure le financement du supplément nécessaire pour que les bénéficiaires du plan d'Etat soient rémunérés sur la même base que ceux du plan Jaquet, leurs activités étant d'ailleurs identiques.

3) Le pacte pour l'emploi

L'Assemblée territoriale a institué en 1981 une nouvelle cotisation sociale de 0,25 % sur la masse des salaires versés pour alimenter un « Fonds d'intervention exceptionnel » destiné à contribuer à la lutte contre le chômage. Les disponibilités de ce fonds d'intervention peuvent être utilisées pour le financement de travaux d'intérêt public et pour le versement de primes en vue d'encourager l'embauche de personnes à la recherche d'un premier emploi. Dans le cadre de ce plan, une convention peut être passée entre le territoire et l'employeur qui le demande : le territoire prend à sa charge pendant les six premiers mois la rémunération, égale au S.M.I.G., et les charges sociales des stagiaires ; l'employeur s'engage à conclure, au bout de six mois, un contrat de travail d'au moins un an avec ceux-ci.

4) Le plan emploi-formation

Ce plan adopté en février 1985 assure aux jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans une formation professionnelle pendant un an rémunérée à hauteur de 50 % du S.M.I.G..

II. LA POLYNESIE FRANCAISE

a) Le taux d'activité

Le taux d'activité, qui représente le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (plus de 15 ans), décroît à mesure de l'allongement de la durée de la scolarisation et de l'extension de la couverture sociale des personnes âgées (santé, retraite), notamment en milieu rural.

	1962	1977	1983
Taux d'activité (%).....	56,4	55,5	53,3

La baisse du taux d'activité masque la forte progression de l'emploi féminin. Si le taux d'activité féminin est très inférieur à celui des hommes, quelle que soit la tranche d'âge, il a triplé depuis 1956 et sensiblement progressé depuis 1977 pour les tranches d'âge supérieures à 25 ans à la suite d'une saturation des métiers de bureau ouverts aux jeunes femmes.

Parmi les personnes en âge de travailler ayant un emploi, plus des deux tiers (67,5 %) sont occupés dans le secteur tertiaire. L'accroissement de ce secteur n'aura marqué aucun ralentissement au cours de la période récente.

b) Le marché de l'emploi

La situation du marché de l'emploi ne peut être appréciée de manière complète sur l'ensemble du territoire que lors des recensements de la population. Ceux-ci ont confirmé, en longue période, l'accroissement du chômage en Polynésie : alors que 1.689 personnes se déclaraient, en avril

1977, à la recherche d'un emploi, elles atteignent 7.332 en octobre 1983. Cette donnée est, de l'avis de certains responsables du territoire, excessive car elle ne tient compte ni de la disponibilité réelle des personnes au moment où elles sont interrogées, ni de leurs éventuelles démarches en vue de trouver un travail. Il n'en reste pas moins que 3.258 personnes de plus de 15 ans étaient effectivement privées de travail en octobre 1983.

Ainsi, le taux de chômage, qui rapporte les personnes à la recherche d'un emploi à la population active employée et non employée, serait passé de 3,8 % en 1977 à 11,2 % fin 1983. Cette progression tend à rapprocher la situation de l'emploi en Polynésie de celle de ses voisins insulaires du Pacifique (Tonga 13,5 % en 1976, Nouvelle-Calédonie 13,2 %) et revêt un caractère largement structurel.

III. WALLIS ET FUTUNA

Entre 1969 et 1983, la population a augmenté de près de moitié passant respectivement de 8.546 à 12.408 habitants (+ 45 %). Le taux d'accroissement annuel moyen s'établit à 3,2 %. Il apparaît, en outre, que de 1975 à 1983 près du tiers du taux d'accroissement global (+ 35 %) imputable au flux migratoire net intervenu au cours de ces sept années. D'après une estimation des services de l'Administration supérieure de Wallis et Futuna, il ressort que moins d'une centaine de wallisiens ou de futuniens auraient quitté la Nouvelle-Calédonie en 1985 pour rentrer dans leur territoire d'origine.

La plupart des personnes en âge de travailler exercent en milieu coutumier une activité du secteur primaire (cueillette, productions vivrières, élevage de porcs, pêche...) dirigée uniquement vers l'auto-consommation liée avec d'autres activités telles que la construction ou l'entretien des falés ou les travaux collectifs coutumiers.

Sur 5.552 personnes âgées de 17 ans et demi à 65 ans, 1.121 personnes exercent une profession non agricole, soit un adulte sur cinq; deux personnes employées sur cinq sont des femmes. La population active non agricole est relativement jeune, 75 % de celle-ci ayant moins de 40 ans.

CONCLUSION

En conclusion, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer inscrits dans le projet de loi de finances pour 1987.